



VILLE de NERSAC  
16440

# COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Décembre 2017

-----

**Membres présents :**

André BONICHON, Maire,

ALQUIER Séverine, COUTURIER Barbara, MONNEREAU Alain, PAULAIS LAFONT Marie-Annick, Adjoint.

BARBIER Pascal, BARRET Daniel, BERNARDEAU Carole, BERTRAND Anne-Marie, BOUSIQUE Fabrice, CARDAILLAC Jean-Christophe, DUFORT Gladys, GRIMAUD Annick, LALANDE André, MONTEIL Marie-Claude, NOMPEX Isabelle, Conseillers ;

**Membres absents excusés :** Bertrand GERARDI, Christophe GOUYOUX

**Membre ayant donné pouvoir :** Guillaume VOISIN pouvoir à Jean-Christophe CARDAILLAC

**Secrétaire de séance :** Annick GRIMAUD

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et propose la désignation de **Madame Annick GRIMAUD** en qualité de secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire fait part des remerciements des condoléances reçues par :**

Madame Françoise AMIAUD suite au décès de Madame Giselle JABOUILLE  
Famille DANGLADE suite au décès de Madame Andrée DANGLADE

**Monsieur le Maire fait part des remerciements reçus par :**

Monsieur et Madame Roger MOUSNIER pour le colis de Noël

***LE FOYER***  
***Garantie des emprunts sur deux prêts***  
***(Délibération 2017-08-61)***

Concernant ce point, Monsieur le Maire rappelle que la société LE FOYER est venu faire une présentation de son organisme et des travaux prévus à la Foucaudie en préalable au présent conseil. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Société LE FOYER va procéder à la réhabilitation des bâtiments A & B cité de la Foucaudie. Cette rénovation concerne 37 logements.

Lors du conseil municipal du 21 novembre 2017, ce dernier s'est prononcé favorablement pour la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur un prêt de 360.000 € souscrit par le FOYER auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- Un prêt PAM pour un montant de 891 865 € sur 25 ans soit 445.932,50 €
- Un prêt Eco-prêt pour un montant de 518 000 € sur 25 ans. soit 259.000,00 €

Monsieur le Maire rappelle que le montant total du financement souscrit par le FOYER auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 1.409.865 €.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de ce projet de réhabilitation des bâtiments et de l'intérieur des appartements pour le bien des administrés.

Il propose donc à ce titre, de maintenir un taux de garantie de ces deux emprunts à hauteur de 50 % pour que le FOYER puisse mener à bien ces chantiers.

Monsieur le Maire précise aux conseillers, que la collectivité n'a pas encore reçu les contrats des deux prêts, et qu'en conséquence le conseil ne pourra pas délibérer sur l'autorisation à donner au Maire pour la signature de ces derniers.

Par contre, il propose que le conseil se prononce sur le pourcentage à accorder dans le cadre de la garantie des emprunts.

⇒ **Le conseil municipal accepte à l'unanimité de maintenir un taux de 50 % sur les demandes de garantie des emprunts présentés par la société le FOYER**

*Tarifs communaux 2018  
(Délibération 2017-08-62)*

Monsieur le Maire présente la révision des tarifs communaux pour l'année 2018, sachant qu'il souhaiterait qu'il n'y ait pas d'augmentation des tarifs en règle générale pour la nouvelle année :

Il est institué pour la location des salles communales un chèque de caution de 150.00 euros pour compenser le nettoyage qui n'aurait pas été effectué par le loueur au moment de l'état des lieux de restitution de la salle. Madame BERTRAND, précise que c'est hors matériel. Cette caution ne concernera que les locations.

Il propose de fixer comme suit les tarifs présentés, ci-dessous et en annexes (les tableaux sont joints à la délibération).

**Petite-enfance :**

- A) Tarif PSU : Selon les ressources, le nombre d'enfants à charge et le barème de la CAF et MSA.
- B) Accueil exceptionnel ou d'urgence : Le tarif plancher est appliqué lorsque les ressources sont inconnues.

## TARIFS COMMUNAUX EN €

LOCATION SALLES MUNICIPALES : la location du matériel (chaises - tables) est comprise dans la location

		2015			2016			2017			2018								
		COMMUNE	HORS COMMUNE	WE															
		JOUR	JOUR	JOUR															
<b>Salle des fêtes Guy Lepreux</b>																			
M. N.	Petite	110	420	520	110	420	520	110	420	520	80	110	420	520					
	Grande Salle	190	740	950	190	740	950	190	740	950	190	740	950						
<b>Maison des Associations</b>																			
		NEANT			NEANT			50,00			NEANT			50,00			NEANT		

		2015			2016			2017			2018								
		COMMUNE	HORS COMMUNE	WE															
		JOUR	JOUR	JOUR															
<b>Salle des fêtes Guy Lepreux</b>																			
HIVER	Petite	165	475	625	165	475	625	165	475	625	110	165	475	625					
	Grande Salle	295	955	1005	295	955	1005	295	955	1005	295	955	1005						
<b>Maison des Associations</b>																			
		NEANT			NEANT			70			NEANT			70			NEANT		

Matériel : Barrières, Chaises et tables gratuit pour les Nersacais (A PRENDRE SUR PLACE)

## TARIFS REPAS ET CAR SCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE NERSAC

	ENFANTS				ENSEIGNANTS ELUS ONCFS	PERSONNEL COMMUNAL (Tarif Statutaire)
	REPAS		BUS Par Mois (sur 10 mois)			
	COMMUNE	HORS COMMUNE	Maternelle Primaire	Collégiens		
<b>2015</b>	2,16 €	2,66 €	12,00 €	2,00 €	4,02 €	4,55 €
<b>2016</b>	2,20 €	2,70 €	12,00 €	2,00 €	4,10 €	4,60 €
<b>2017</b>	2,24 €	2,75 €	12,50 €	2,00 €	4,18 €	4,70 €
<b>2018 Proposition</b>	2,24 €	2,75 €	12,50 €	2,00 €	4,18 €	4,70 €

## TARIFS COMMUNAUX

	CONCESSIONS				COLOMBARIUM		CAVURNES		JARDINS FAMILIAUX		GARAGE		EMPLACEMENT CAMION
	Trentenaire 3,60 m <sup>2</sup>	Cinquantenaire 3,60 m <sup>2</sup>	Cinquantenaire 6,00 m <sup>2</sup>	Cinquantenaire 6,00 m <sup>2</sup>	30 ans	50 ans	30 ans	50 ans	Jardins EPAGNAC	Jardin Papot à Pom- breton	Garage Le Robar- deau PAPOT Terminé	Garage Place de l'Union MORALES	
2015	273,00 €	455,00 €	455,00 €	758,00 €	253,00 €	505,00 €			0,16 €	17,60 €	27,20 €	24,80 €	51,00 €
2016	273,00 €	455,00 €	455,00 €	758,00 €	253,00 €	505,00 €			0,16 €	17,60 €	27,20 €	24,80 €	51,00 €
2017	273,00 €	455,00 €	455,00 €	758,00 €	253,00 €	505,00 €			0,20 € du 01/01/17 au 31/05/17	18,00 € Arrêt au 31/12/2017	30,00 €	28,00 €	52,00 €
2018	273,00 €	455,00 €	455,00 €	758,00 €	253,00 €	505,00 €			0,18 € à partir du 01/06/17			28,00 €	52,00 €

### Dépositaire Communal

*Décompte du calcul de la redevance : 1er jour du mois suivant le dépôt du cercueil dans le dépositaire*

\* 3 Premiers mois Gratuit

\* Au-delà des 3 mois = 100 €/mois pendant 12 mois, Puis 200 €/mois pendant 12 mois, Puis 300 €/mois.

Tout mois commencé est dû



## TARIFICATION CLUB ADOLESCENTS DE 11 à 16 ANS

QUOTIENT FAMILIAL DIS FAMILLES	DE 1 à 299€				DE 300 à 449€				DE 450 à 699€				DE 700 à 899€				DE 900 à 1199€				SUPERIEUR à 1200€																																
	2015		2016		2017		2018		2015		2016		2017		2018		2015		2016		2017		2018		2015		2016		2017		2018																						
	REGIME GENERAL Regime *	Autre Regime **																																																			
COTISATION ANNUELLE JOURNEES DE RISQUE	29,5	25,5	30,1	26,1	30,85	26,62	30,85	26,62	30,5	26,5	31,1	27,1	31,87	27,64	31,87	27,64	31,5	27,5	32,1	28,1	32,89	28,66	32,89	28,66	33,6	29,6	34,25	30,25	35,09	30,86	35,09	30,86	34,6	30,6	35,3	31,3	36,16	31,93	36,16	31,93	35,6	31,6	36,3	32,3	37,84	33,61	37,84	33,61					
	34,6	30,6	35,3	31,3	36,16	31,93	36,16	31,93	35,8	31,8	36,5	32,5	37,38	33,15	37,38	33,15	37	33,5	37,75	33,75	38,66	34,43	38,66	34,43	39,5	35,5	40,3	36,3	41,26	37,03	41,26	37,03	40,7	36,7	41,5	37,5	42,48	38,25	42,48	38,25	41,9	37,9	42,75	38,75	43,76	39,53	43,76	39,53					
COTISATION ANNUELLE JOURNEES COMBINEE																																																					

### Accueil de loisirs

\*Pour les familles non allocataires CAF, fournir les BONS VACANCES MCA ou autres.  
 \*\* FOURNIR N° ALLOCATAIRE CAF. SI PAS DE N° ALLOCATAIRE FOURNIR LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE SECURITE SOCIALE ET L'AVIS D'IMPOSITION

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer :

**Le conseil municipal à l'unanimité valide les tarifs 2018.**

*Accession à la propriété  
Versement participation de la commune sur le dossier  
(Délibération 2017-08-63)*

Monsieur le Maire rappelle que la communauté d'agglomération du Grand Angoulême a mis en place depuis décembre 2012 un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover : LE PASS'ACCESSION.

Le pass'accession consiste en une subvention à l'acquisition et aux travaux pouvant atteindre 26 500 euros pour le ménage accédant. La commune de NERSAC a renouvelé sa participation à ce dispositif en 2017, par délibération du 12 avril 2017, avec une limitation à deux dossiers pour l'année 2017.

Au titre de ce dispositif, Monsieur VERGERDER Julien, et Madame BOUIGUE Elodie ont eu un avis favorable à leur demande de dossier. Ils ont obtenu une aide de 10.000 €uros soit 6.000 €uros par Grand Angoulême et 4.000 €uros par la commune de NERSAC.

Pour information le montant du projet était de 188.000 €uros.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de verser la somme de 4.000 euros qui est imputable à l'article 20422. Cet article étant amortissable, Monsieur le Maire propose de fixer la durée de l'amortissement à un an.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur ces deux décisions.

**Le conseil municipal à l'unanimité valide ces deux décisions.**

*FINANCES  
Versements des participations aux organismes avant le vote du budget 2018  
(Délibération 2017-08-64)*

Les contributions versées aux organismes de regroupement doivent faire l'objet d'une décision budgétaire.

Il est donc nécessaire de délibérer sur la manière de verser ces contributions qui seront imputées au compte 65548.

Il est proposé :

⇒ de verser aux trois organismes suivants :

SIVUC soit une somme de 8.933,74 Euros correspondant à 1 trimestre.

SYBRA soit une somme de 1.258.49 euros correspondant à 1 trimestre.

SIVU Personnes âgées soit une somme de 10.548,72 Euros.

⇒ Pour les autres organismes, les contributions seront versées après le vote du budget.

Le détail de l'ensemble de ces contributions sera annexé au budget primitif.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis.

**Le conseil municipal à l'unanimité valide ces décisions de mandatement avant le vote du budget**

*Décisions modificatives  
Ouvertures / Virements de crédit  
(Délibération 2017-08-65)*

Monsieur Le Maire présente les écritures de modifications à prévoir :

Versement participation PASS'ACCESSION :

2188	- 4 000,00 Euros
20422	+ 4 000,00 Euros

Acquisition des terrains FOUCAUD « La Maladrerie »

2111	+ 8.000,00 Euros
------	------------------

Acquisition bâtis + terrains « La Maladrerie » : 58.250,00 Euros

2111	Terrains
2115	Terrains bâtis
2131	Immeuble de rapport

Cession Grande de Pombreton : 20.000 Euros

024	+ 20.000,00 Euros
775	+ 20.000,00 Euros

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette proposition.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité ces décisions modificatives.**

*Informations diverses par le Maire*

Présentation du conseil de développement de Grand Angoulême par Monsieur Henri MONTEIL, membre de ce conseil.

Mise en place de nouveaux services de transports par Grand'Angoulême :

Remplacement de l'abris-bus Mairie – Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France, mais uniquement pour une période de 12 mois. Il préconise ensuite de proposer un autre modèle et emplacement.

Lettre à disposition de ceux qui le souhaite.

Visite de la structure « A petit pas », par Madame Nathalie ESCLASSE, conseillère technique des modes d'accueil collectif.

Il a été rendu un avis très favorable à la poursuite d'activité de la maison de la petite enfance.

PIG « Habiter mieux » : Il a été attribué à un administré de la commune un complément de subvention de l' ANAH de 10 % par Grand'Angoulême d'un montant de 530.59 Euros.

Le Maire souhaite de bonnes fêtes de Noël et de nouvel an à tous.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.**

<b>Le Secrétaire de séance</b>	<b>Le Maire</b>
Annick GRIMAUD	André BONICHON

Les Membres du Conseil :